

L'AMBROISIE UN PROBLEME DE SANTE PUBLIQUE



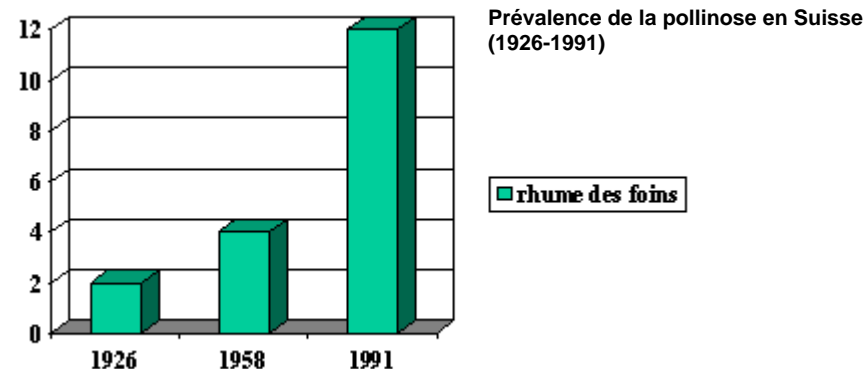
Délégation Territoriale du Puy de Dôme
Bureau des Risques Sanitaires, de la Prévention et des Questions Ambulatoires
Pascale TARRADE

- **Asthme allergies et maladies respiratoires**
- **Une problématique de santé publique**
- **Eléments de cadrage réglementaires**
- **Modalités de lutte**

Asthme, allergies et maladies respiratoires

ASTHME, ALLERGIES ET MALADIES RESPIRATOIRES

Pathologies en forte progression:



En France 20 à 25% de la population souffre d'une maladie allergique (AFSSET 2005)

allergies respiratoires = 1er rang des maladies chroniques de l'enfant (OMS)

En France, la prévalence des allergies aux pollens a triplé en 25 ans de 18,5 % chez les adultes et de 11 à 27 % chez les adolescents de 13-14 ans

Prévalence rhinite allergique : adulte 30%, enfant > 10% (Allergy 2008)

Prévalence de l'asthme : enfant = 10%, adulte = 5% (INSERM 2012)

Prévalence de l'asthme tous âges 5.8% en 1998 à 6.7% en 2006 (InVS)

ASTHME, ALLERGIES ET MALADIES RESPIRATOIRES

Augmentation de l'exposition et facteurs aggravants:

- Diversification alimentaire trop précoce
- Baisse de l'allaitement maternel et remplacement par lait de vache
- Allergènes de l'air intérieur: confinement lié aux politique d'économie d'énergie (humidité et température acariens/blattes/moisissures)
- Allergènes de l'air extérieur (cyprès, ambroisie)
- Changement climatique entraine allongement des périodes et des quantités de pollens, augmentation de l'allergénicité (CO2), facilite l'expansion des espèces invasives (ambroisie). Saison pollinique + 10 à 11 j dans les 30 dernières années
- Augmentation du nombre d'animaux domestiques
- Fumée de tabac



ASTHME, ALLERGIES ET MALADIES RESPIRATOIRES

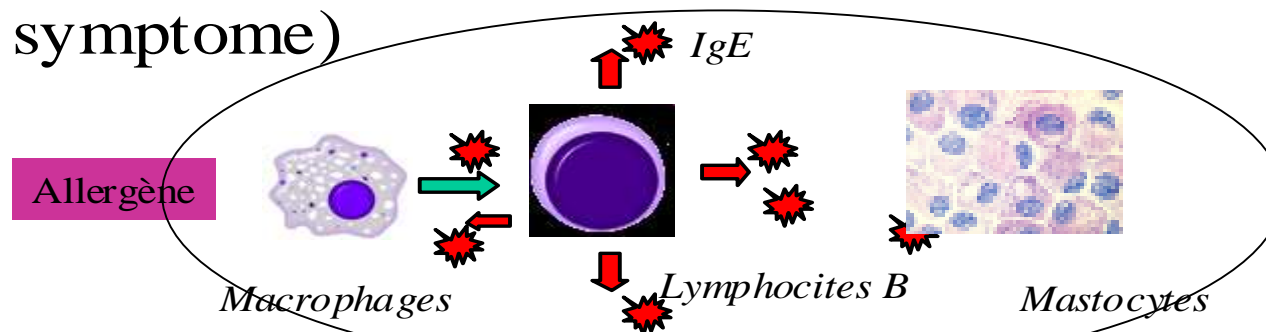
Réaction immunitaire inappropriée (exagérée)
de l'organisme contre des substances
allergènes

Asthme = syndrome inflammatoire de la
muqueuse bronchique dans un processus en
cascade

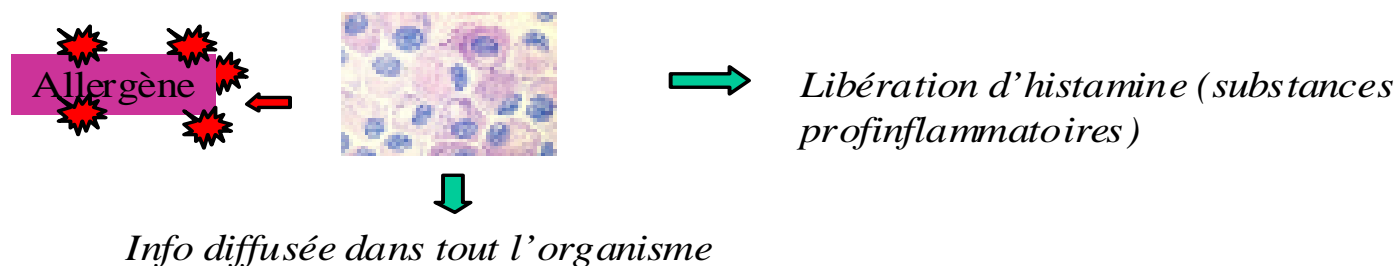
Mécanisme ?

PROCESSUS ALLERGIQUE

- Mécanisme en 2 phases:
 - Phase de sensibilisation (muette = pas de symptôme)



- Phase de réaction allergique (qqs semaines à plusieurs années plus tard)



Répartition de l'Ambroisie (*Ambrosia artemisiiflora*) en région Auvergne

Etat des connaissances en janvier 2011

ZOOM sur l'état des populations en Auvergne

En zone urbaine et périurbaine

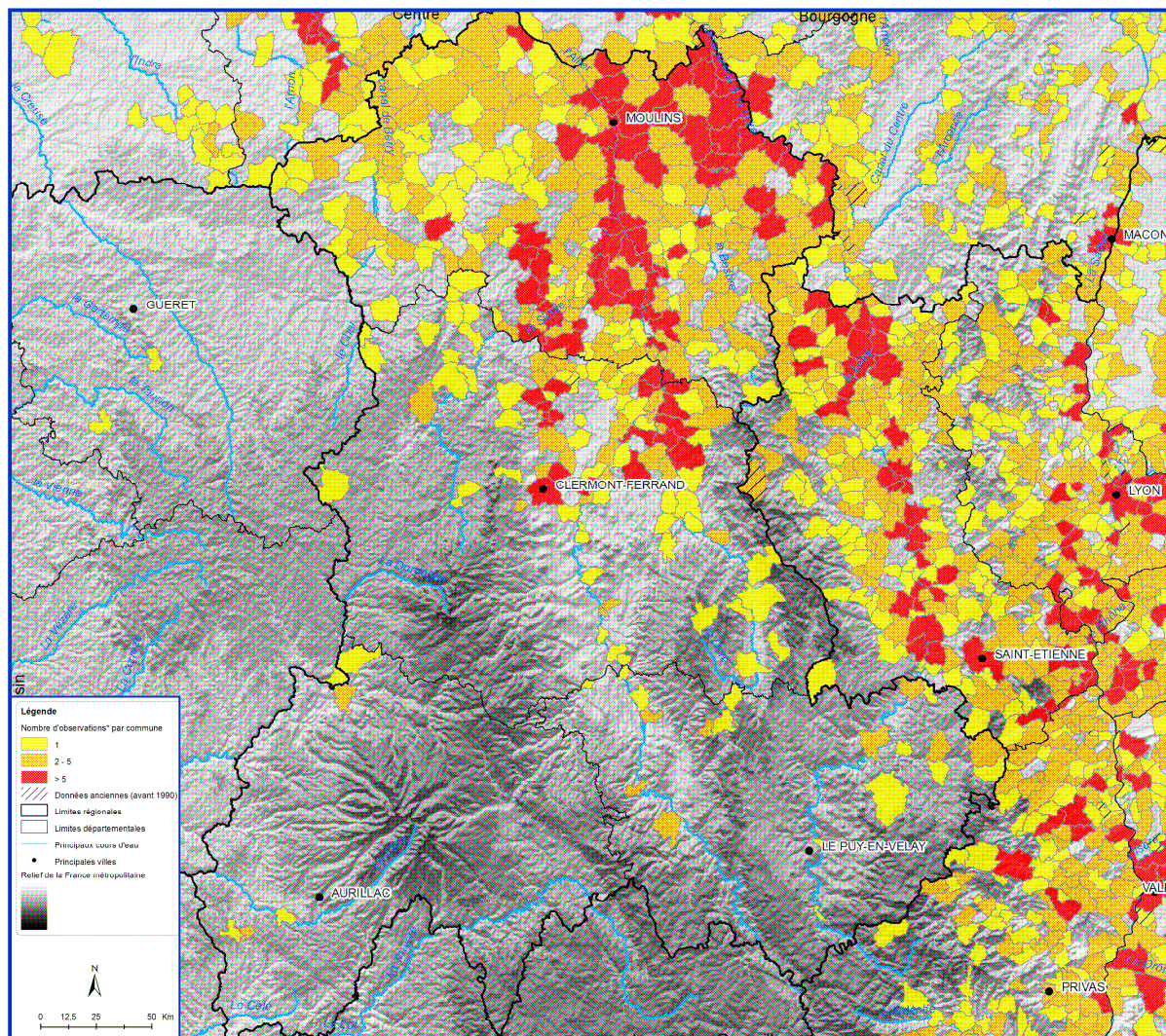
L'ambroisie se développe sur les sites fortement transformés par les activités humaines (jardins espaces verts, infrastructures routières et ferroviaires, chantiers et zones de travaux).

En Zone agricole

L'ambroisie se développe dans les cultures de printemps (maïs, tournesol), dans les intercultures (céréales à pailles), dans le colza ainsi que dans les jachères, la première année d'implantation, ou lorsque le couvert est dégradé

En zone alluviale

L'ambroisie profite de l'étiage des grands cours d'eau pour se développer sur les grèves exondées.



L'AMBROISIE

un problème de santé publique...

Au moment de sa floraison, l'Ambroisie libère du pollen qui peut être responsable de réactions allergiques multiples

Le Pollen de l'ambroisie possède l'ensemble des caractéristiques qui font de lui un pollen à fort potentiel allergisant:

- de petite taille, il peut être transporté par le vent sur de grandes distances (parfois + de 40 km)

- Il est produit en grande quantité, un pied d'ambroisie peut libérer plusieurs millions de grains de pollen par jour

- son enveloppe est porteuse de nombreuses protéines allergènes :

5 grains de pollen au m³ d'air suffisent à provoquer l'allergie.

sur une échelle de 1 à 5, le pollen de l'Ambroisie a un potentiel de 5

le risque allergique

Il correspond à l'exposition au pollen.

Plus la proportion de pollen contenu dans l'air est grande, plus le risque allergique augmente.

Il varie en fonction des saisons, de la situation géographique, de la météorologie...

Risque allergique et calendrier pollinique

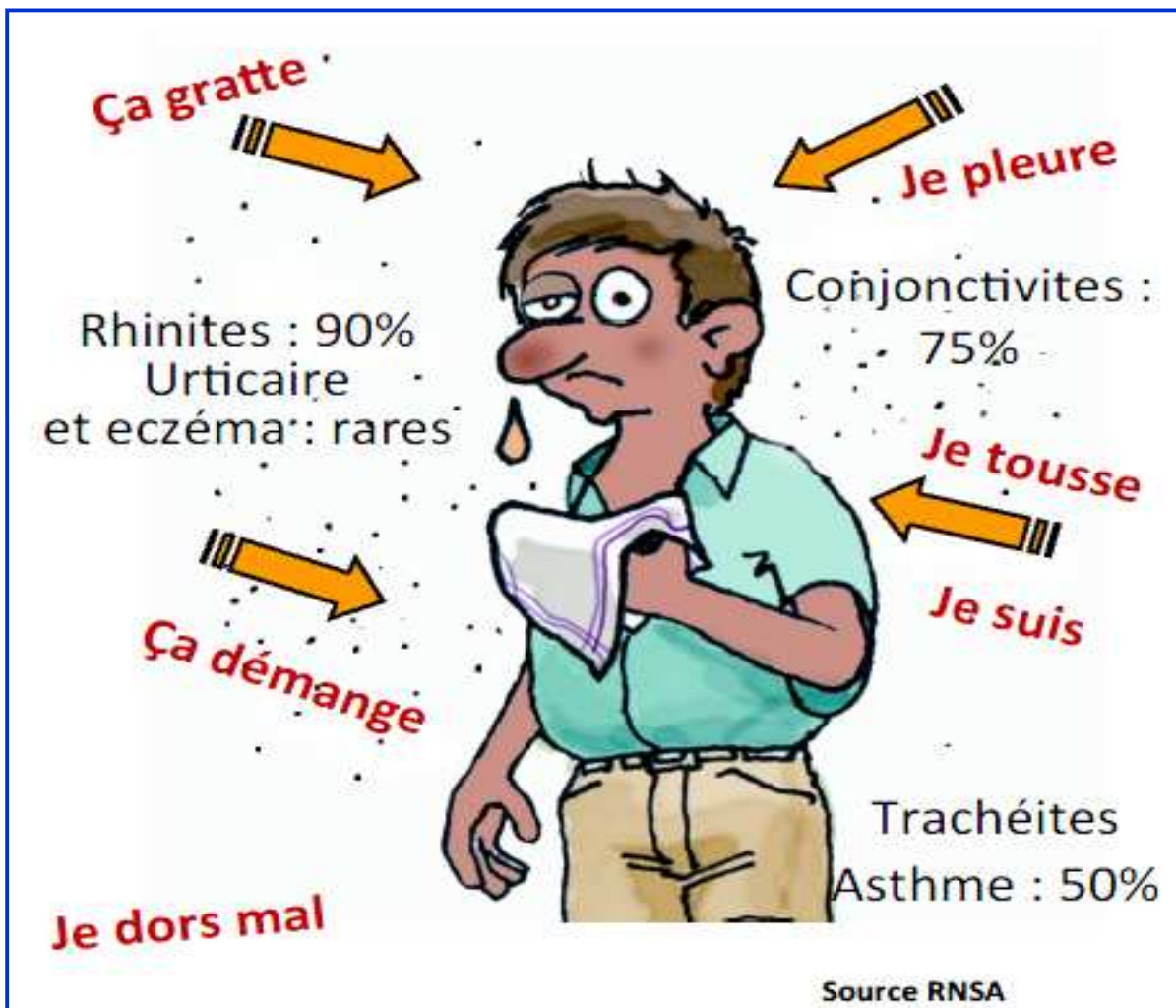
Alors que les classiques rhumes des foins apparaissent en mai-juin, les allergies provoquées par le pollen d'ambroisie sont beaucoup plus tardives : elles commencent en général vers la mi-août et peuvent se prolonger jusqu'en octobre, avec un maximum d'intensité en septembre



Les manifestations allergiques

Elles
s'apparentent
au rhume des
foins

Surtout:
ORL Bronchiques
Ophtalmologiques,
rarement :
cutanés



La surveillance des pollens de l'Ambroisie



RNSA
 Réseau National de Surveillance Aérobiologique

Le site français des allergies aux pollens

Pour vous connecter à l'espace adhérents [cliquez ici](#)

Pour vous inscrire au bulletin d'alerte [cliquez ici](#)

Le réseau Les bulletins Les risques MedAeroNet Les événements Nos partenaires Nous contacter

Fin de saison pollinique ! Il reste quelques grains de pollens d'ambroisie dans le département du Rhône, le Dauphiné et la haute vallée du Rhône mais

- Le réseau
- Les capteurs
- L'allergie
- Les pollens
- Les bulletins
- Bulletin allergo-pollinique
- Bulletin moisissures
- Bulletin phénologique
- Les risques
- Les risques par ville
- Les risques par pollen
- Les historiques
- MedAeroNet
- Les événements
- Nos partenaires
- Nous contacter
- Liens

[Accueil](#) > [Les bulletins](#) > [Bulletin Allergo Pollinique](#)

■ Bulletin Allergo Pollinique

Bulletin allergo-pollinique n°40 du 2 Octobre 2009

Pollens : la saison est terminée !

Septembre est parti, les pollens aussi ! Seuls les pollens de cèdre, très abondants, continueront à jaunir le sol sans provoquer le moindre risque d'allergie. Les ambrosies sont passées de la fleur à la graine, il est encore temps de les arracher. Les pollens d'armoise sont étonnamment encore présents mais sans provoquer de réels risques. A noter quelques regains de graminées qui pourraient gêner les plus allergiques.

Les moisissures atmosphériques sont très élevées et à prendre en considération. Attention à la fin de la période anticyclonique, elle pourrait être favorable à la propagation des virus.

A l'année prochaine. Rendez-vous début Janvier 2010.
 Le site www.pollens.fr reste actif et mis à jour avec la prochaine arrivée des pollens de cyprès.

Michel THIBAUDON,
 Directeur du RNSA

Les risques par ville



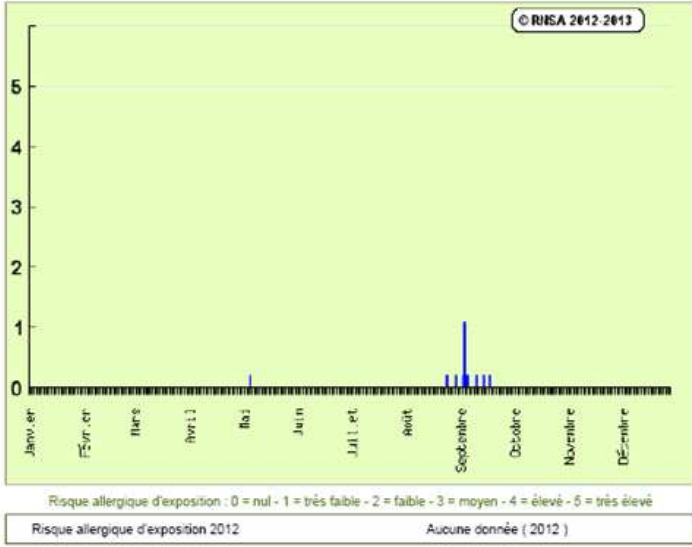
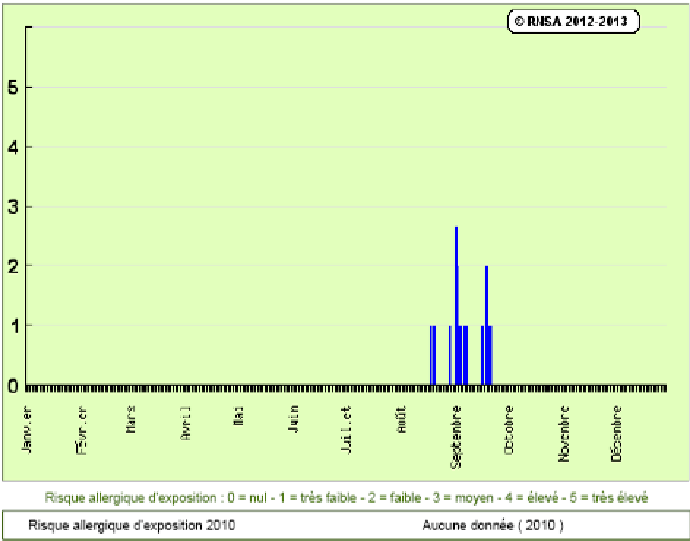
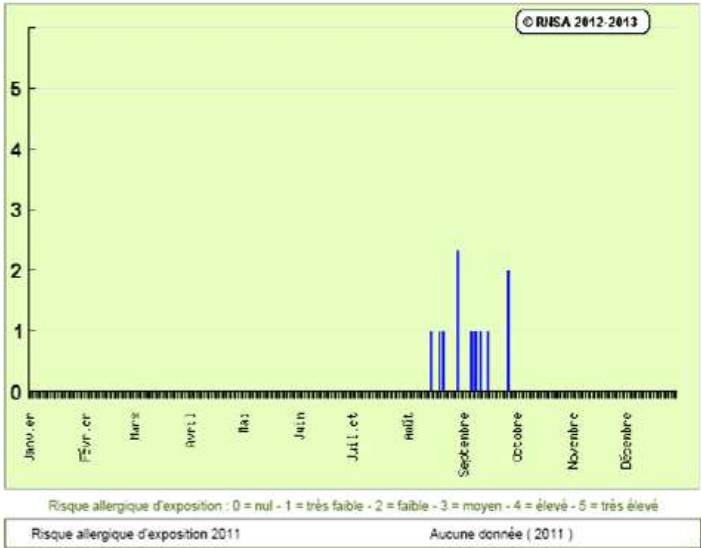
Les capteurs

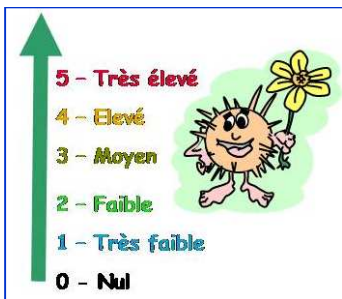


Vegetation en ville,
Guide d'information
sur les plantes
à pollen allergisant

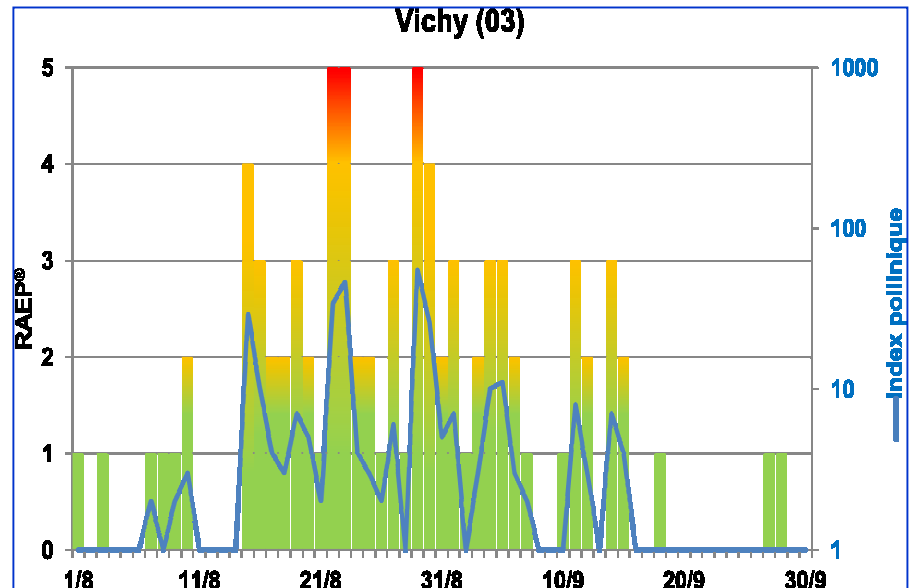
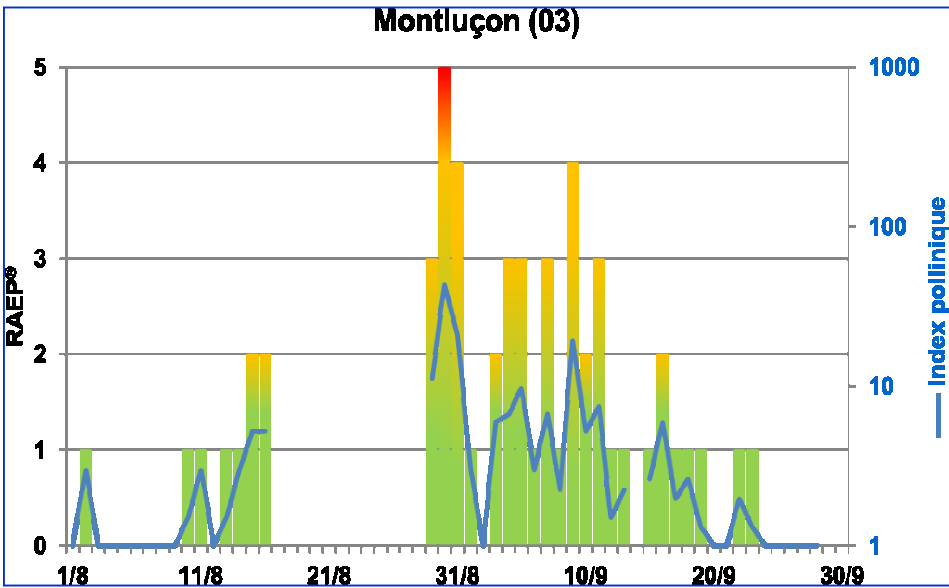
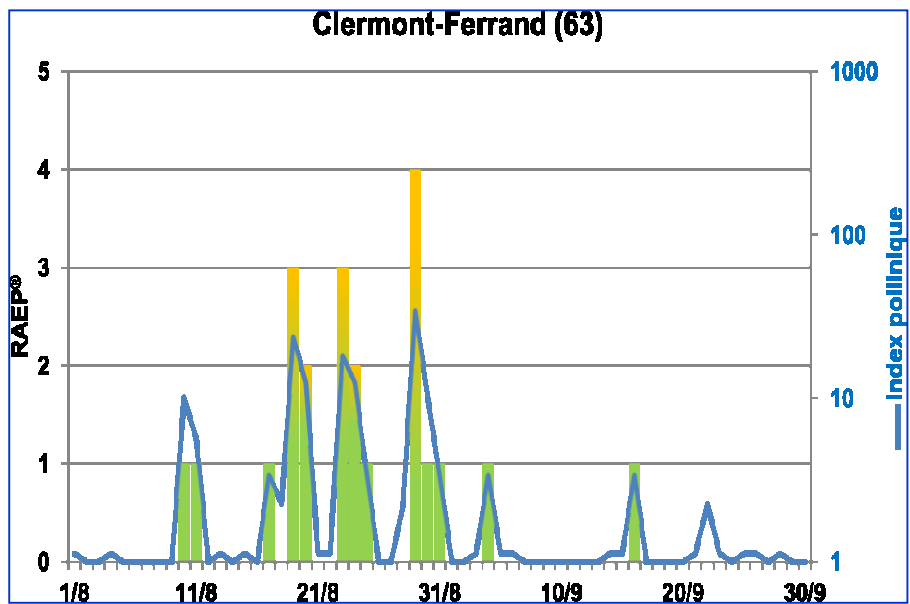


**RISQUE ALLERGIQUE AMBROISIE
 AURILLAC
 2010 -2012
 données RNSA**

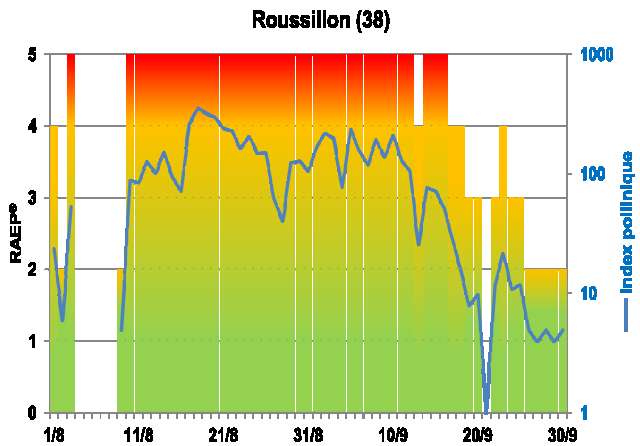
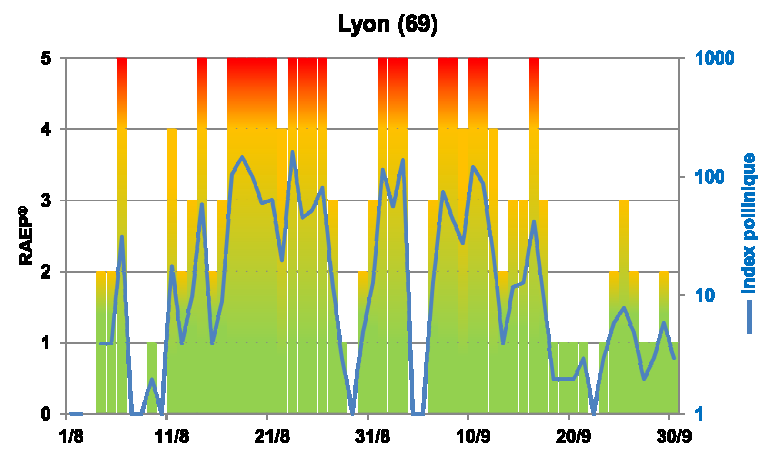
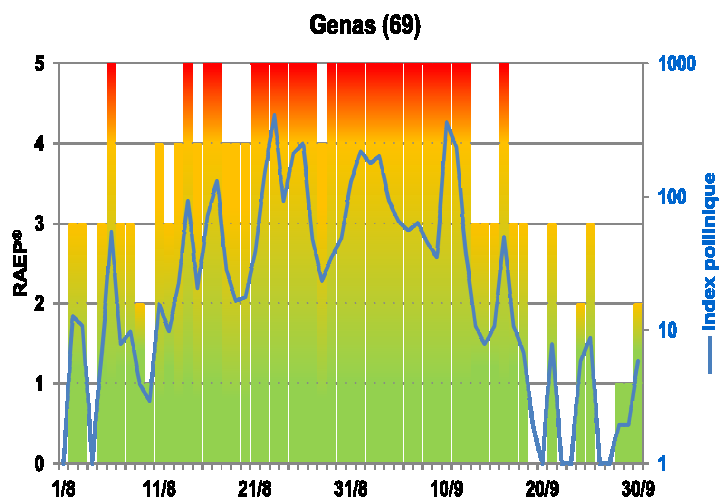




**Comptes ambrosie/ risque allergique
 Région Auvergne 2011
 données RNSA**



Comptes ambrosie/ risque allergique
données RNSA 2011



QUE FAIRE EN PRESENCE DES SYMPTOMES ?

- **Consulter un médecin qui prescrira un traitement adapté**
- **Consulter un allergologue pour confirmer le diagnostic d'allergie à l'ambrosie**
- **Eviter les sorties par temps chaud, sec et venteux. Préferer le soir ou après la pluie**
- **Consulter les bulletins polliniques sur les sites www.rnsa.fr ou dans les médias**
- **En cas d'allergie handicapante, quitter si possible la région en août-septembre**

Impact médico-économique

Résultats de l'étude de l'ARS pour la région Rhône-Alpes

Impact médical selon les hypothèses

2009 : 136 000 à 186 000 assurés du régime général

2010 : 131 248 à 182 589 personnes allergiques à l'ambroisie

Dépenses globales (par remboursée + part mutuelle) liées à l'ambroisie

2009 : 8.6 à 11.8 millions €

2010 : 9.1 à 14 millions € coût par personne de 70 à 77 euros /an

2011 : estimation haute proche de ...20 millions €

Réglementation

- **Code de la Santé Publique Article R. 1335-1**
- **Plan National Santé Environnement 2**
- **Plan Régional de Santé Environnement Auvergne**
- **Arrêtés préfectoraux: Allier, Puy de Dôme et Cantal
(à venir en Haute-Loire)**

Plan National Santé Environnement 2 2009-2013

Action 22 : Prévenir les allergies

- Réduire les risques liés à l'exposition aux pollens en assurant la surveillance de l'indice pollinique, en organisant une information anticipée des personnes allergiques sur les risques d'exposition, en développant des campagnes d'information du public et des collectivités sur le caractère allergisant de certaines espèces.
- Lutter contre l'ambroisie en sensibilisant les élus, les gestionnaires des infrastructures de transport et les particuliers à la lutte contre cette plante et en mettant à leur disposition des informations sur les bonnes pratiques de la lutte, en réglementant certaines mesures de lutte et en favorisant la coordination européenne pour une plus grande efficacité.
- Renforcer les recherches sur les relations entre les allergies aux pollens et les allergies alimentaires et en particulier soutenir la recherche et l'innovation pour le développement de traitements préventifs contre les allergies aux pollens.

Plan Régional de Santé Environnement Auvergne 2011-2013

**« Protéger la santé et l'environnement des
personnes vulnérables du fait de leur état
de santé »**

Action F2 : Prévenir les allergies

Arrêté préfectoral de lutte contre l'ambroisie

Des actions réglementaires peuvent être prises en complément des actions d'informations du public.

Ce type d'actions concerne la lutte contre l'ambroisie qui, par sa nature fortement allergène et sa capacité à envahir de nouveaux terrains, nécessite des mesures d'arrachage rapides et systématiques.

Dans certains départements particulièrement touchés, le préfet peut ainsi prendre des arrêtés destinés à rendre obligatoire l'arrachage de l'ambroisie.

Assemblée nationale

une Proposition de loi visant à lutter contre l'ambrosie à feuilles d'armoïse et l'ambrosie trifide et l'ambrosie à épis lisse à été déposée à le 17 avril 2013. Voir le [site de l'Assemblée nationale](#) .

Le règlement (UE) n°574/2011 de la Commission du 16 juin 2011

modifiant l'annexe I de la directive 2002/32/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les teneurs maximales applicables au nitrite, à la mélamine, à *Ambrosia spp.* et au transfert de certains coccidiostatiques et histomonomostatiques, et établissant une version consolidée de ses annexes I et II est paru au JOUE du 17 juin 2011 [EUR-Lex](#) .

Il fixe une valeur maximale de présence d'ambrosie dans les aliments pour animaux de 50 mg/kg. Cette disposition s'applique à partir du 1er janvier 2012.

un problème de santé publique...

...mais pas seulement

- **Problème pour la biodiversité**
 - Envahit les sols nus et entraîne la disparition de nos espèces sauvages locales
- **Problème pour l'agriculture**
 - Colonise les espaces agricoles
 - Réduit les rendements
 - Diminue la qualité des récoltes

ARS Auvergne

Outils de lutte

Plan d'actions

Des outils pour lutter contre l'ambrosie

- Code de la Santé Publique Article R. 1335-1
- Arrêtés préfectoraux prescrivant la destruction obligatoire de l'ambrosie (*ambrosia artemisiifolia*)
 - ▶ département de l'Allier arrêté 2426/05 du 27 juin 2005
(*un contrôle d'exécution à renforcer*)
 - ▶ département du Puy de Dôme arrêté N°12 / 01525 du 11 juillet 2012
 - ▶ département du Cantal arrêté N°2013-845 du 1er juillet 2013
- Pas encore d'arrêté dans le département de la Haute Loire

Objectif:

- Limiter l'extension de l'ambrosie en Auvergne et réduire l'exposition de la population à son pollen.

Démarche:

- Mise en place d'une concertation interministérielle, pluridisciplinaire et transversale

- Services de l'Etat: DREAL - DRAAF - DDT.....
- Agence régionale de santé
- Collectivités territoriales (Conseil régional, conseils généraux....)
- Chambres consulaires (chambre d'agriculture ...)
- Gestionnaires des transports (SNCF, RFF,...)
- Fédérations professionnelles (FFB, CAPEB
- Associations

- Elaboration et mise en œuvre d'un plan d'actions coordonné.

Plan d'actions interministérielles coordonné 1/3

==> Prescrire la destruction obligatoire de l'ambroisie sur l'ensemble du territoire Auvergnat.

(CAR) Prise d'un arrêté préfectoral dans les 4 départements

==> Renforcer le contrôle de la bonne application des arrêtés préfectoraux.

==> Evaluer périodiquement la progression de l'ambroisie.

Suivi de l'extension géographique de la plante, et de la densité de pollens détectés annuellement par les capteurs régionaux

==> Développer la communication

- Elaborer et diffuser une information ciblée sur le développement de l'ambrosie et les moyens de le prévenir adaptée aux publics visés (*Grand public, gestionnaires de l'espace, filières professionnelles...*)
- Faire connaître les initiatives locales pour mieux les partager

==> Améliorer le repérage

- S'appuyer sur le réseau des référents « Plantes invasives »
- Affiner les données de l'observatoire botanique
- Localiser à l'échelle communale les secteurs infestés

==> Identifier les relais de formation susceptibles d'initier les intervenants de proximité à la prévention de l'ambrosie

- CNFPT, Formations agricoles, Formations BTP...

==> Freiner l'expansion de l'ambroisie

- Interrompre le cycle de l'ambroisie

par une gestion appropriée des terres agricoles (*Cultures, rotations, intercultures ...*)

par l'organisation de campagnes d'arrachage avant la floraison en milieu non agricole... (*Friches urbaines, fossés, rives...*)

- Eviter le transport de terres contaminées (*BTP, engins agricoles...*)

- Eviter les terres à nu

==> Limiter l'exposition humaine et permettre aux personnes sensibles de se protéger.

- Développer le réseau de surveillance aérobiologique pour assurer un suivi de la pollinisation sur l'ensemble du territoire régional

- Faire connaître les moyens d'accès aux calendriers de pollinisation

CONCLUSION

- **Développer l'observation afin de maîtriser son expansion**
- **C'est maintenant qu'il faut agir!**
- **L'efficacité de la lutte passe par :**
 - **une bonne coordination**
 - **l'implication de tous**

Merci de votre attention

Documentation

e-mail : Pascale.TARRADE@ars.sante.fr
<http://www.ars.auvergne.sante.fr>

e-mail : observatoire.ambroisie@dijon.inra.fr
<http://www.ambroisie.info>

Ministère de la Santé
<http://www.sante.gouv.fr/>

Réseau National de Surveillance Aérobiologique (RNSA)
<http://www.pollens.fr>

Comité parlementaire de suivi du risque ambroisie
<http://www.parlementaires-ambroisie.fr/>

